

Ça bouge en Alsace

ENEDIS SENSIBILISE SES PRESTATAIRES

Enedis réalise régulièrement des actions de formation et de communication autour de la **réglementation** et de la **sécurité** dans l'objectif de partager son ambition Zéro Blessé avec ses entreprises prestataires. Nos évaluateurs spécialisés procèdent régulièrement à des contrôles des chantiers réalisés par les entreprises prestataires. Il s'agit de **garantir la conformité des ouvrages, la sécurité des biens et des personnes**. De nombreux éléments sont vérifiés comme :

- la présence et le respect de l'**arrêté de voirie**,
- la conformité de la **signalisation** temporaire de chantier,
- le respect du décret **DT/DICT**,
- la conformité du **balisage** pour les piétons,
- le **barriérage** des fouilles,
- la présence de **passerelles** pour piéton.



CHIFFRES CLÉS *



* Au 1^{er} juin 2019



La Minute Linky *

196 211 compteurs posés

3 761 concentrateurs

40 communes déployées

Enedis & VOUS

LA LETTRE À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES AUTORITÉS CONCÉDANTES

n°32

JUILLET 2019
Alsace



Ça bouge en Alsace

Enedis accompagne ses prestataires pour garantir la sécurité de tous



Rendez-vous

Les 10 & 11 juillet, passage du Tour de France en Alsace



Électricité Prudence
Gardons nos distances



Rendez-vous

À NE PAS MANQUER

Les **10 & 11 juillet**, le Tour de France traversera l'Alsace pour les 5^e et 6^e étapes
Pour plus d'info, rendez-vous sur le site **www.letour.fr**



Autre rendez-vous de la rentrée !

Le **16 septembre** : présentation du CRAC à la Communauté de communes de Sélestat

Contacts

- Enedis
- Direction Territoriale en Alsace
2 rue de l'III - 68110 ILLZACH
colloc-als@enedis.fr



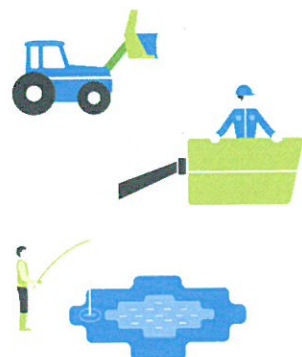


À la Une pour vous



EN PARLER À VOS
ADMINISTRÉS

LA SÉCURITÉ DES TIERS, TOUS CONCERNÉS



La sécurité des tiers à proximité des ouvrages électriques fait partie des missions fondamentales d'Enedis. C'est un thème central du contrat de service public signé avec l'État.

Dès sa création en 2008, Enedis s'est engagée à renforcer ses actions pour identifier et traiter les facteurs de risque qui mettent en jeu la sécurité des tiers et informer le public des dangers de l'électricité.

Loisirs nautiques ou aériens, pêche, travaux agricoles, chantiers ou encore élagage... autant d'activités à risque si elles sont pratiquées à proximité des ouvrages électriques.

Dans cette édition d'Enedis & Vous, l'entreprise partage ses valeurs de sécurité et de prévention des risques. Elle souhaite vous sensibiliser sur les dangers et vous informer sur la réglementation afin d'éviter les accidents de personnes et les endommagements de réseaux sur votre territoire.

SOYEZ VIGILANTS À PROXIMITÉ D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE

Qu'elles soient aériennes ou souterraines, les lignes du réseau électrique restent des ouvrages pouvant présenter des risques pour les personnes et les biens. **S'approcher d'un ouvrage électrique** (transformateurs, postes électriques, lignes électriques, coffrets électriques), même sans le toucher, **peut être dangereux voire mortel** si l'on ne respecte pas les distances et consignes de sécurité. Enedis met tout en œuvre pour renforcer la sécurité électrique aux abords de ces ouvrages électriques.

 *Le danger existe, même à proximité immédiate des ouvrages électriques. Pas besoin d'entrer en contact avec un ouvrage pour déclencher un arc électrique et vous électrocuter.*



EN PARTENARIAT
AVEC VOUS

ENEDIS VOUS ACCOMPAGNE

À travers ses missions de service public, Enedis sensibilise et informe les différents publics aux risques électriques. En qualité de distributeur d'énergie électrique, Enedis œuvre continuellement pour la sécurité publique afin d'éviter le maximum d'accidents d'origine électrique.

Depuis plusieurs années, de nombreuses actions de prévention sont conduites à travers des conventions de partenariat que l'entreprise signe avec diverses entités comme par exemple les Jeunes Agriculteurs, les Fédérations de Pêche, de Vol Libre, etc. Réunions d'information, communications auprès des collectivités locales, formations auprès des sapeurs pompiers, sensibilisations chez les plus jeunes dans les écoles, etc.

Si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement, contactez votre Interlocuteur collectivités Enedis.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.electricite-prudence.fr

1
incident sans gravité signalé depuis le début d'année en Alsace



À la Une pour vous

NE BRICOLEZ PAS AVEC L'ÉLECTRICITÉ !



Manutention d'objets de grande longueur (échelles, échafaudages...), élagage, conduite d'engins de grande hauteur (levage, déchargement...), aménagement de drains ou creusement de tranchées, ravalements de façade, réfections de toit, installation de panneaux solaires, publicitaires... Toutes ces activités nécessitent des mesures de précaution bien précises !

Ce qu'il faut retenir

Avant tous travaux, ayez le réflexe DT-DICT

- en tant que maître d'ouvrage pour vos projets de travaux sur votre commune
- en tant qu'exécutant de travaux si les services techniques entreprennent eux-mêmes la réalisation des travaux,
- en tant qu'exploitant de réseaux : réseaux d'eau, assainissement, éclairage public, feux de signalisation, etc.

Avant toute intervention, il est obligatoire d'envoyer une déclaration de projet de travaux - déclaration d'intention de commencement de travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux. Vérifiez également que les professionnels qui réalisent vos travaux ont une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) et respectent la réglementation.

Pour toute déclaration de travaux, rendez-vous sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

En cas d'accident...



ARRÊTER

immédiatement le fonctionnement des engins ou des matériels de chantier



ALERTER

immédiatement les sapeurs pompiers et l'exploitant du réseau concerné



AMÉNAGER

une zone de sécurité dans la mesure du possible



ACCUEILLIR

les secours à leur arrivée et rester à leur disposition autant que nécessaire



NE PAS TOUCHER UNE PERSONNE ÉLECTRISÉE

À VOTRE DISPOSITION

➤ LE SERVICE DÉPANNAGE avec un numéro réservé aux élus 0811 010 212 (+ code INSEE) ou le numéro tout public 09 72 67 50 XX (XX est le numéro de département, soit 67 ou 68)

➤ LE SERVICE DT-DICT d'Enedis au 03 81 90 69 56

➤ L'APPLICATION MOBILE « Enedis à mes côtés »

